

ANNEXE VIII
(article 32)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PARC DE L'ÉPILOBE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE VOISINAGE
DANS LE DISTRICT DE LAC SAINT-CHARLES – SAINT-ÉMILE

1. Le projet consiste à aménager une aire de jeux, des sentiers d'accès, à acheter et installer des modules de jeux, du mobilier, de l'éclairage, de la signalisation, à procéder à diverses plantations et d'autres travaux connexes au parc de l'Épilobe, situé dans le district de Lac Saint-Charles – Saint-Émile.

CHAPITRE II

PARC DE L'ESTÉREL – PHASE I DE L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC
DE VOISINAGE DANS LE DISTRICT DE VAL-BÉLAIR

2. Le projet consiste à aménager une aire de jeux, des sentiers d'accès, à acheter et installer des modules de jeux, du mobilier, de l'éclairage, de la signalisation, à procéder à diverses plantations et d'autres travaux connexes au parc de l'Estérel du district de Val-Bélair.

CHAPITRE III

PARC JEAN-ROGER-DURAND – AMÉNAGEMENT D'UNE LOGE
D'ARTISTES AVEC SERVICES SANITAIRES AU SOUS-SOL DE LA
SCÈNE

3. Le projet consiste à aménager une loge d'artistes au sous-sol de la scène au parc Jean-Roger-Durand comprenant les services sanitaires, un comptoir, un lavabo, le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'acquisition d'accessoires, la ventilation, l'éclairage de même que des travaux de menuiserie et d'autres travaux connexes.

TOTAL : 543 500 \$